

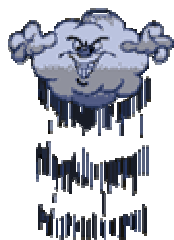


172 rue de Paris Bât central—3ème étage 59000 Lille
Tel : 06.33.22.01.40—Fax : 03.20.21.83.69—Mail : cgt-pjj-nord-pdc@voila.fr—Site : www.cgtppj.fr

Lettre Mensuelle — Juin 2010

La RGPP pour Tous ! Ou LE DEMANTELEMENT DES SERVICES PUBLICS.

Citation RGPP : « faire mieux avec moins ». Il s'agit d'un concept typiquement anglo-saxon, qui part du principe que tout ce qui coûte est mauvais, seul le profit est bon.



L'année 2008 sera l'année du commencement structuré et organisé d'une politique volontariste de démantèlement des services publics de la république Française, ainsi que des fondamentaux des institutions de la république elle-même.

Cette politique est décrite en détails dans un ensemble de documents figurant sous l'intitulé « **RGPP, Révision Générale des Politiques Publiques** ». Cette politique aujourd'hui dévoilée est le fruit d'une minutieuse préparation commencée en 2005. Une majorité d'agents ignore tout, ou presque, de l'esprit et des conséquences de la RGPP lancée sans débat parlementaire, alors même qu'il s'agit de l'un des plus importants processus politiques en matière de restructuration des administrations.

1) L'Objectif déclaré est de diminuer les coûts des services publics.

Citation RGPP : « faire mieux avec moins ». Il s'agit d'un concept typiquement anglo-saxon, qui part du principe que tout ce qui coûte est mauvais, seul le profit est bon.

A aucun moment ne se pose la question de savoir à quoi et à qui sont dédiés les services publics. Dans l'idéologie libérale il est impensable que les services collectifs pourraient être uniquement un coût, une charge nécessaire, sans être un profit. La mesure d'efficacité d'un service publique n'est jamais mesurée par rapport à sa raison d'être (soigner, éduquer, aménager, défendre, etc...), mais est systématiquement mesurée par rapport à des objectifs de rentabilité financière. Cette idée de rentabilité est associée par sous-entendu, à la notion d'efficacité.

Beaucoup de personnes se laissent prendre à cette idée fallacieuse, l'efficacité n'est en rien dépendante de la rentabilité financière. L'inverse est souvent observé, la recherche acharnée de profitabilité sans frein emmène de plus en plus souvent les dirigeants libéraux à dégrader, voir à détruire les services rendus.

Un autre objectif affiché comme essentiel est celui de réduire le nombre de fonctionnaire d'état, car il s'agit d'un objectif affiché par le président de la république. Cet objectif annoncé en fanfare fait écho à une étude statistique faisant état d'une mauvaise perception de l'administration par la population. Il s'agit d'une façon populiste de faire porter la responsabilité de la dégradation des services publics sur le dos des fonctionnaires eux-mêmes à la place des responsables libéraux en responsabilité de la gestion publique. La grosse ficelle consistant ensuite à punir les méchants fonctionnaires désignés comme boucs émissaires.



Par cette méthode cynique, le service public sera ainsi automatiquement dégradé par la perte organisée de ses effectifs, et en même temps cela devrait permettre de calmer les fonctionnaires restants en place...



Simplifier et rendre plus efficace les services publics :

Effectivement tout le monde est d'accord avec cet argument, cependant on verra que l'effet diamétralement inverse est obtenu par les mesures prises. Cet argument relève de la propagande, on ne voit pas en quoi la seule réduction des coûts pourrait permettre de produire plus de simplicité et d'efficacité. Manifestement la réduction des moyens matériels et humains va entraîner désordre et inefficacité chronique dans les services publics, sans compter les problèmes humains de démotivations qui ne manqueront pas de s'ensuivre. On constate que cette démotivation a déjà commencé, en effet les restructurations engagées sont faites avec l'engagement de prestataires extérieurs et de noyaux durs de fonctionnaires zélés et triés sur le volet, les décisions de restructurations sont prises en petit comité fermés. Cette démotivation à son tour engendre un élément supplémentaire de dysfonctionnement ce qui ajoute cyniquement et mécaniquement une participation des agents de l'état au démantèlement.

Valoriser le travail des fonctionnaires :

Il s'agit de revaloriser les salaires des fonctionnaires. Pour cela la solution préconisée consiste dans le non remplacement d'un fonctionnaire à la retraite sur deux entre 2009 et 2011. Le budget ainsi économisé sera partiellement reversé aux fonctionnaires restants, ce qui constituera la revalorisation annoncée de leur travail. Cette mesure permet ainsi de réduire les effectifs et les services rendus, tout en planifiant le désamorçage des mouvements sociaux que pourraient engager les fonctionnaires.

Par cette méthode cynique, le service public sera ainsi automatiquement dégradé par la perte organisée de ses effectifs, et en même temps cela devrait permettre de calmer les fonctionnaires restants en place, par des augmentations de salaires. Ceci permet ainsi de favoriser les intérêts individuels au détriment des services aux publics, ce qui est bien dans l'esprit libéral qui conduit la RGPP.

D'autre part ces mesures devraient permettre à plus long terme, de désolidariser la population, de son administration publique. En effet la population ne tardera pas à se rendre compte que les services publics se dégraderont gravement alors que dans le même temps les fonctionnaires seront de mieux en mieux rémunérés. Il sera ensuite possible d'envisager une simple opération de propagande populiste afin de dresser la population contre ses fonctionnaires, ce qui peut alors donner toute latitude aux libéraux pour démanteler les services publics à leur guise tout en faisant figure de défenseur de la population.

II) Les outils de démantèlement :

Faisant suite à la remise en cause de la séparation des pouvoirs, il s'agit de regrouper de force les services qui étaient antérieurement séparés. Dans l'esprit libéral cette opération est assimilée et traitée comme l'acquisition d'une multinationale par une autre.

La 1ère démarche consiste à faire un audit, ils ont été faits pour la fonction publique d'Etat, de juin à fin octobre - 2007, d'ailleurs rappelons quelles étaient les 3 seules questions posées : 1) "Que fait l'entité du Ministère ? " 2) "le fait-elle bien ? " 3) "Est-elle seule à pouvoir le faire, ou cela peut-il se faire ailleurs ?". On retrouvera cette démarche d'audit dans tous les secteurs publics concernés par le démantèlement (On constate que dans le secteur privé jamais aucun audit n'a été commandé par l'état pour évaluer l'efficacité produite par rapport aux exonérations, avantages et fonds publics obtenus, pour plus tard il sera intéressant, voire indispensable de reprendre toutes les méthodes RGPP et de les appliquer de façon approfondie aux bénéficiaires privés des subventions de l'état). Pour organiser le démantèlement, les méthodes classiques de conseil en restructuration financière de multinationales sont utilisées. Ces méthodes sont caractérisées schématiquement par les termes de regroupement, d'externalisation, mutualisation, dématérialisation. Un bon cabinet de démantèlement aura ainsi des services spécialisés en regroupement, externalisation, mutualisation, dématérialisation.

La présentation des objectifs vers les salariés :

Dans un 1er temps cette phase est toujours présentée sous un angle technique : il s'agit officiellement de faire un recensement de toutes les tâches effectuées par les services. Identifier les éventuels dysfonctionnements et doublons (ressources techniques et humaines).



Le personnel souvent inquiet est finalement rassuré car il espère toujours qu'il ne s'agit que d'une étude qui portera sur des propositions d'améliorations. Fréquemment les salariés communiquent eux-mêmes des informations pour l'amélioration de l'efficacité des tâches qui leurs sont confiées.

Les objectifs réels :

Cependant les cabinets d'audit n'ont pas pour objectifs d'améliorer les services, leur mission consiste à réduire les coûts, leur rémunération sera faite en fonction de cet objectif (défini par contrat). Par conséquent les missions réelles des audits seront de localiser tous les coûts, puis de proposer leurs suppression sans états d'âme.

La Loi de Mobilité :

La loi sur la « mobilité » des fonctionnaires français, dans la pratique, « permettra d'aller encore plus loin que le licenciement » par l'absence d'une véritable procédure et d'allocations de chômage. Cette loi, n'est que le couronnement d'une remise en cause plus ancienne des fondements mêmes de la fonction publique. C'est la généralisation d'une gestion individuelle des fonctionnaires qui vient saper les garanties collectives. Par petites touches, les dispositions comme le développement de la rémunération au mérite, l'individualisation des augmentations de salaires, ou le développement des contrats de droit privé ont dessiné un projet qui dynamite toutes les garanties collectives. Or ce sont précisément ces garanties accordées aux fonctionnaires qui fondent les principes d'un service public de qualité. Remettre en cause tous ces fondements, c'est remettre en cause la notion même de service public. Aujourd'hui tous les agents sont potentiellement concernés par des suppressions de postes. Sous couvert du redéploiement et de la restructuration de la fonction publique, ce sont tous les éléments d'un plan social global sur les fonctionnaires qui se mettent place.

III) Le regroupement :

Il s'agit de regrouper les services puis de supprimer les services et tâches identifiées en doublons. On applique ici les méthodes de restructuration classique utilisées dans les fusions/acquisitions courantes chez les multinationales.

Après audit et identification des tâches similaires dans les différents services, il s'agit de créer mécaniquement un seul super service en remplacement de deux services ou plus, par exemple le Regroupement pour économie d'échelle : l'Office National de Paie (ONP) ou la création d'Agences... Le principe d'économie des coûts qui préside au regroupement ne tient pas compte des objectifs, de la raison d'être des services, cette méthode de regroupement permettra une réduction des coûts qui s'accompagnera d'une dégradation inexorable des services rendus. Les services rendus n'étant pas évalués dans les plannings de démantèlement, les dégradations ne seront pas chiffrées et ne seront pas visible. Seule la réduction des coûts sera visible. La technique de regroupement est systématique et est employée dans tous les ministères et leurs services constitutifs. Cette technique permet de supprimer de nombreux postes et donc les coûts associés.



La loi sur la « mobilité » des fonctionnaires français, dans la pratique, « permettra d'aller encore plus loin que le licenciement »



La technique de regroupement est systématique et est employée dans tous les ministères et leurs services constitutifs. Cette technique permet de supprimer de nombreux postes et donc les coûts associés.



Afin d'éviter les problèmes sociaux, les responsables ne parleront des problèmes sociaux (licenciement, mutation...) que en dernier lieu, juste avant la phase finale de mise en œuvre définitive des restructurations.



IV) L'externalisation :

Les profits aux marchés privés, les frais pour les institutions publiques.

Il s'agit dans un premier temps de faire un audit de chaque entité publique, de localiser les tâches pouvant dégager des profits ainsi que les tâches ne générant que des charges. Ensuite dans un 2ème temps il s'agit de restructurer les services publics concernés afin d'externaliser les tâches dégagant des profits vers le marché privé. Les tâches ne générant pas de profit restent à la charge des services publics. On peut imaginer un 3ème temps, ou les politiques libéraux (et leurs discrets conseillers privés) après avoir dépouillé les services publics, fasse mine de découvrir que les services publics n'étant pas du tout rentable, étant inefficaces et impopulaires, il serait indispensable de les démanteler définitivement.

En résumé : Le marché privé prendra tout ce qui rapporte, les services publics paieront les frais.

V) La Mutualisation :

Après l'audit des différentes tâches effectuées dans les services, le recensement des ressources humaines et matériels, il s'agit d'identifier les doublons afin de les supprimer. La suppression des doublons permet de réaliser des économies sur les coûts. Ces méthodes d'audit, d'identifications des doublons en termes de tâches, d'emplois, de matériels, sont typiques des méthodes utilisées par les cabinets de conseils en gestion et restructuration qui travaillent en général pour les multinationales.

Leurs objectifs sont toujours les mêmes, identifier ce qui rapporte, ce qui coûte, réduire les coûts, restructurer les services en conséquence.

Afin d'éviter les problèmes sociaux, les responsables ne parleront des problèmes sociaux (licenciement, mutation...) que en dernier lieu, juste avant la phase finale de mise en œuvre définitive des restructurations.

C'est ainsi que la mutualisations des tâches et des emplois ne seront jamais directement évoqués.

En effet le repérage des tâches permet de supprimer des emplois en saupoudrant la réalisation de ces tâches vers un ensemble de salariés qui font ainsi individuellement une partie des travaux antérieurement complètement réalisés par un emploi complet. Il suffit alors de présenter les tâches supplémentaires aux salariés comme des petits travaux à faire en plus. Les emplois administratifs sont fréquemment les 1ers menacés.

Dans un 1er temps on parlera de mutualisation uniquement pour le matériel, les salariés seront invités à donner des idées pour mutualiser (partager) leurs équipements. En faisant participer les salariés à la mutualisation, ceux-ci auront l'illusion d'être reconnus dans leur activité et se sentiront ainsi rassurés. Le climat de confiance ainsi créé permet de masquer et de faire passer plus facilement la dernière phase.

VI) La dématérialisation : suppression d'emplois, inefficacité, illisibilité, dégradation des services de proximité :

La constitution des dossiers : saisissez sur Internet

Le terme de dématérialisation est employé dans tous les rapports, il repose sur une idée extrêmement simple : il s'agit de remplacer toutes les tâches possibles par l'utilisation d'Internet couplée au traitement informatique des données. Les emplois correspondant sont évidemment remis en cause.

C'est l'utilisateur, le citoyen, qui saisira les données en utilisant un accès Internet, l'informatique effectuera automatiquement le traitement de ces données. Les travaux de constitution des dossiers seront ainsi faits par les usagers eux mêmes, le service public antérieur de constitution de dossier est ainsi supprimé.

La dématérialisation c'est la suppression des emplois de saisie et de traitement des données, remplacés par l'utilisation de l'Internet.

Les demandes d'informations : consultez Internet

C'est également la suppression des emplois de tous les services d'information de proximité du public remplacé par les pénibles consultations sur Internet des sites d'information complètement formatés, insuffisants et impersonnels.

Les réunions, les notes, les instructions : consultez votre mail

Fin des réunions, le mail permet de se décharger sans prise de responsabilités de toutes les instructions et directives délicates, le contact direct entre salariés est évité, les relations deviennent impersonnelles. Il permet aussi d'économiser les tâches administratives de secrétariat.

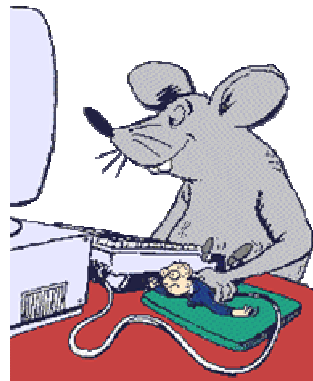
Les conséquences

La dématérialisation permet ainsi de réaliser des économies importantes par les suppressions des tâches et des postes ou partie de postes correspondants.

Les audits réalisés antérieurement permettent aux restructurateurs de localiser ce qui peut être dématérialisés.

Afin de faire passer la pilule auprès des salariés, on leur demande cyniquement de participer à cette dématérialisation en leur fournissant un ordinateur, un accès Internet, et quelques flatteries pour leur faire croire qu'ils sont dans le coup (l'utilisateur d'ordinateur deviendrait subitement plus intelligent, du fait qu'il utilise un ordinateur).

Après la mise en oeuvre des techniques informatiques dans les administrations concernées, les tâches administratives seront immanquablement supprimées. Les postes correspondants supprimés en totalité ou en partie. Les services aux publics seront considérablement dégradés, on constate déjà actuellement tous les problèmes posés par l'impossibilité d'avoir un interlocuteur compétent en face de soi. La dématérialisation, par la dégradation de services qu'elle génère, est un outil majeur de démantèlement des services publics.



Qui de la RGPP ou de la loi, (en d'autres mots la démocratie) commande l'autre? Et dans le cas où la RGPP commanderait la loi, qui commande la RGPP? Qui l'évalue et la contrôle?

Opacité et privatisation de la décision publique.

La CGT PJJ Nord Pas-de-Calais



Le Syndicat CGT PJJ Nord Pas de Calais

172 rue de Paris
Bât central - 3ème étage
59000 Lille

Téléphone : 06.33.22.01.40
Télécopie : 03.20.21.83.69
Mail : cgt-pjj-nord-pdc@voila.fr